

**Conseil de l'école doctorale *Sociétés, Temps, Territoires*  
du 12 janvier 2021  
14 h  
(visioconférence)**

**Membres présents**

**Enseignants-chercheurs**

- Emmanuel BIOTEAU
- Marie CARTIER
- Yves COATIVY
- Christophe CORNU
- Marie-Madeleine DE CEVINS
- Stanislas JEANNESSON
- Françoise LE BORGNE-UGUEN
- Patrice MARCILLOUX
- Philip MILBURN
- François PLOUX
- Pierre TEISSIER
- Moïse TSAYEM-DEMAZE

**BIATSS**

- Mireille LOIRAT

**Doctorant.e.s**

- Elodie CHAUDET
- Joséphine COMTE
- Barbara DOULAIN
- Hugo ORAIN
- Romain BENOIT-LEVY

**Membres extérieurs**

- Valérie BLEUNVEN

**Membres excusé.e.s**

**Enseignants-chercheurs**

- Estelle BERTRAND
- Samuel CORGNE

**BIATSS**

- Valérie MARIE-COHER

**Doctorant.e.s**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV du conseil du 2 octobre 2020
- Composition et fonctionnement du conseil : remplacement de Marie Cartier, collège des personnalités extérieures, participation des futurs directeurs ou directeurs-adjoints des futures ED aux activités de l'ED.
- Visites HCÉRES : préparation
- Doctorat en VAE : attendus de l'ED
- Compte administratif 2020 et budget 2021
- Programmation 2021 : calendrier des réunions, calendrier mobilité doctorante, journées doctorales 2021, campagne pour l'attribution des contrats doctoraux
- Catalogue des formations : formations à distance, partenariat avec le master d'épistémologie et d'histoire des sciences de l'université de Nantes
- Questions diverses

### **1. Approbation du PV du conseil du 2 octobre 2020**

Le procès-verbal du dernier conseil de l'ED est adopté à l'unanimité.

### **2. Composition et fonctionnement du conseil**

Marie Cartier fait part au conseil de sa volonté de démissionner. Patrice Marcilloux lui adresse ses plus sincères remerciements pour tout le travail accompli au sein de l'école doctorale et son investissement sans faille. Sur le poste laissé vacant par Marie Cartier, la candidature de Corinne Delmas, nouvelle directrice du CENS, est proposée. Après une brève présentation de son cursus et de ses travaux de recherche, sa candidature est soumise au vote et approuvée à l'unanimité. Cette décision du conseil sera transmise à l'école des docteurs.

Parmi les personnalités extérieures pressenties lors du précédent Conseil et contactées, aucune n'a répondu favorablement à ce jour. Une nouvelle proposition sera prochainement formulée et un vote sera organisé à distance.

S'agissant des futures équipes de direction à partir de 2022, elles seront composées comme suit :

- Pour l'ED STT (Pays-de-la-Loire) : Didier Boisson, directeur ; Antoine Vion, directeur-adjoint (Nantes) ; Moïse Tsayem Demaze (Le Mans)
- Pour l'ED ESC (Bretagne) : Philip Milburn, directeur ; François Ploux, directeur-adjoint (Lorient-Vannes) ; Yves Coativy (Brest)

Il est décidé d'inviter les deux nouvelles personnalités de ces équipes de direction, MM. Boisson et Vion, aux prochains conseils et commissions des thèses.

### **3. Visites HCÉRES : préparation**

Diverses informations sont données sur la prochaine visite du HCÉRES qui aura lieu en deux fois, à Rennes d'abord, à Angers ensuite :

- 11 février 2021 matin : visite de l'ED ESC à Rennes (en distanciel)
- 18 mars 2021 après-midi : visite ED STT à Angers (le présentiel est privilégié mais le distanciel envisagé, la question n'est pas tranchée à ce jour)

Même si la visite est organisée en deux fois, à partir des projets, il importe que l'ensemble de l'équipe de direction et les membres du conseil soient présents en février et en mars. Les directeurs des unités de recherche affiliées seront invités en fonction de leurs futurs rattachements. P. Marcilloux insiste sur le panel de 40 doctorants qui est attendu par les deux comités de visite : c'est un moment important de l'expertise d'une ED et une bonne participation comme une bonne représentativité sont indispensables (financés/non financés, présence de cotutelles, équilibre femmes/hommes, diversité des sites et des disciplines, etc.). Les frais de déplacement pour la visite prévue à Angers seront pris en charge par l'ED. Les représentants de doctorants au sein du Conseil vont lancer un appel auprès des doctorants par mail et sur les réseaux sociaux.

#### **4. Doctorat en VAE : attendus de l'ED**

Une demande d'inscription en doctorat par VAE (validation des acquis de l'expérience) ayant été formulée, il importe que le conseil s'en saisisse et en débattenne. Patrice Marcilloux rappelle les dispositions de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002, en application de laquelle l'ouverture du doctorat à la démarche de VAE s'impose. Il paraît donc nécessaire de prendre une délibération afin de préciser les attentes de l'ED, tout en respectant les divers cadrages qui existent dans la plupart des établissements co-accrédités. Après discussion, le texte ci-dessous est adopté à l'unanimité.

### **Doctorat par VAE**

#### **Projet de délibération du conseil de l'ED**

Le diplôme du doctorat sanctionne la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche dans un domaine scientifique, la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à construire une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et à en exploiter les résultats. Sous réserve des dispositions définies par chacun des établissements co-accrédités et dans le respect de la réglementation sur la VAE et le doctorat, l'école doctorale STT adopte les principes exposés ci-dessous.

#### **Admission**

La commission des thèses de l'école doctorale est compétente pour émettre un avis sur les demandes d'inscription en doctorat par VAE. Elle formule des prescriptions précises sur le contenu de la démarche de VAE et notamment sur le volume de formations à valider.

#### **Mémoire**

Respectant l'esprit à la fois du doctorat et de la démarche de VAE, le mémoire de VAE comprend deux éléments principaux :

- Retour réflexif sur le parcours professionnel et personnel du candidat. L'analyse des activités et des compétences doit permettre d'identifier le ou les axes de recherche dans lesquels le candidat a eu l'occasion de s'investir sous différentes formes
- Retour sur une ou plusieurs recherches déjà effectuées : présentation de résultats, explication de la méthodologie suivie, démonstration de la capacité à construire et mener à bien une stratégie de recherche, définition de perspectives de recherche complémentaires

#### **Soutenance**

La procédure de soutenance est identique à celle d'un doctorat hors VAE. On veillera à inclure dans le jury une personne compétente pour apprécier la nature des acquis de l'expérience, notamment professionnels.

La délibération du jury peut prendre 3 formes :

- Validation totale
- Validation partielle. Dans ce cas le jury formule des prescriptions précises quant aux compléments attendus du candidat pour lui permettre d'obtenir la totalité du doctorat. Un entretien avec le jury vérifie que la réalisation des travaux complémentaires correspond aux objectifs fixés.
- Refus de validation

Un rapport de soutenance est rédigé.

## 5. Compte administratif 2020 et budget 2021

L'exercice budgétaire 2020 a évidemment été marqué par une importante sous-consommation des crédits pour cause de crise sanitaire. Le compte administratif ci-dessous en rend compte. Il est adopté à l'unanimité.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DOTATION 2020 : 27 050 euros		
	Prévisionnel	Constaté
Rémunération des formateurs	2 000 euros	
Frais de déplacement	3 000 euros	577,88 euros
Frais d'hébergement	1 700 euros	
Frais de restauration	1 700 euros	162,11 euros
Mobilité doctorante	13 000 euros	4 480 euros
Frais d'impression et petites fournitures	100 euros	
Aide aux initiatives doctorantes	3 500 euros	300 euros
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 euros</b>	<b>5 519,99 euros</b>
RELIQUAT 2019 : 5 908,98 euros		
RELIQUAT 2020 : 21 530 euros		

S'agissant du budget 2021, la dotation n'est pas encore précisément connue mais elle peut être estimée à 25 000 euros. Compte tenu des reliquats par ailleurs disponibles, il est proposé de créer, à côté des appels à mobilité doctorante habituels, un appel dédié aux mobilités longues ; il pourrait être de 10 000 euros correspondant à 10 bourses de 1 000 euros. Par ailleurs, il est décidé de créer une aide exceptionnelle COVID : les contours exacts et le montant feront l'objet d'un texte qui reste à élaborer et dont il sera rendu compte au prochain conseil. Le budget ci-dessous est adopté à l'unanimité.

# BUDGET 2021

DOTATION PRÉVISIONNELLE 2021 : 25 000 euros (plus reliquat)	
Rémunération des formateurs	2 000 euros
Frais de déplacement	3 000 euros
Frais d'hébergement	1 700 euros
Frais de restauration	1 700 euros
Mobilité doctorante	13 000 euros
Mobilité doctorante longue	10 000 euros (10 bourses de 1 000 euros)
Frais d'impression et petites fournitures	100 euros
Aide aux initiatives doctorantes	3 500 euros
Fonds de secours urgence COVID	A calibrer

## 6. Programmation 2021 :

Les dates suivantes sont arrêtées :

- Réunion du conseil : 9 avril 2021 après-midi (réunion du bureau le matin)
- 12 avril 2021 : publication des sujets sur TEBL
- 18 juin 2021 : liste des candidats à auditionner
- 28 et 29 juin 2021 : auditions à Rennes ou en visio si nécessaire

S'agissant des appels à mobilité doctorante, le calendrier suivant est arrêté :

- Appel n°1 : 1<sup>er</sup> février – date limite : 26 février
- Appel n°2 : 2 avril – date limite : 4 mai (éventuellement couplé avec l'appel « guichet unique » du pôle de Rennes)
- Appel n°3 : 6 septembre – date limite : 1<sup>er</sup> octobre

S'agissant des formations, le souhait affirmé est de pouvoir proposer une formation par mois pendant le premier semestre 2021, en construisant une offre à distance en première intention. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 14 janvier : Sensibilisation aux méthodes quantitatives en sciences humaines et sociales (Alette Roux)
- Février : Open Access et gestion des données pour un jeune chercheur (Magalie Moysan)
- Mars : Construction de grands corpus en SHS en vue d'une exploitation quantitative (Frédéric Pugnère-Saavedra)

- Avril : Tendances actuelles des recherches en sciences humaines et sociales (Moïse Tsayem-Demaze)
- Mai : Cartographie numérique (Olivier Vergne)
- Juin : Studies, interdisciplinarité et doctorat en SHS (Yves Denéchère, présentiel uniquement)

Les journées doctorales pourraient prendre le format mixte présentiel/distanciel d'une journée d'étude ou de deux, l'une en mai-juin à Rennes, l'autre en septembre à Angers ou Nantes.

Par ailleurs, l'ED a reçu une offre de partenariat de la part des responsables du master d'épistémologie et d'histoire des sciences et techniques de l'université de Nantes. La question qui est ici posée est celle du niveau de validation des modules et volumes horaires éventuellement importants suivis par des doctorants dans le cadre de ce master. Après discussion, le texte ci-dessous est adopté à l'unanimité ; il sera ajouté au barème d'évaluation des formations de l'ED :

« Le suivi de formations à caractère interdisciplinaire en dehors des offres de formation de l'EDD, des pôles doctoraux, des ED et hors des journées d'étude, colloques et séminaires peut donner lieu à l'attribution de crédits de formation dans la limite de 12 »

## **7. Demandes de subventions**

Deux demandes de subventions ont été reçues :

- Séminaire de doctorants de l'association ADDE (doctorants étrangers de l'université d'Angers), date à fixer : 300 euros
- ESO Angers, colloque de doctorants Territoires et trajectoires en développement : les dynamiques relationnelles comme clé d'analyse renouvelée (16-17 juin) : 300 euros

Les deux demandes sont accordées à l'unanimité

## **8. Questions diverses :**

Les représentants des doctorants formulent une demande visant à faire reconnaître sous forme de crédits de formation des engagements souscrits par les doctorants soit dans des instances universitaires, soit dans des responsabilités scientifiques. Une première discussion s'engage. Le thème sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45*